

- **Mutuelle de Kumbo,
Mutuelle de santé du district de santé de Ngaoundéré rural**

Créée en 2004, la mutuelle de santé de Kumbo (Kumbo MHO) est une initiative de la mairie de Kumbo en collaboration avec le GIZ. Elle a un total de 23.000 adhérents pour une couverture de plus de 20% de la population cible. Depuis 2004, les soins d'au moins 20 000 mutualistes ont été pris en charge pour un montant total avoisinant de les 200.000.000 FCFA.

La mutuelle de santé de Kumbo offre une gamme de services variée à ses membres allant de la consultation à la chirurgie en passant par l'hospitalisation, l'accouchement, le transport par ambulance.....

Tous ces services sont rendus possibles grâce aux contributions qui se font par famille d'au moins quatre (4) personnes qui se collectent annuellement.

En 2007, la mutuelle a subi des changements majeurs avec le Fond Spécial pour la Promotion de la Santé (FSPS) du Nord Ouest qui est désormais leur partenaire technique dans la promotion et le développement de la mutuelle de santé.

Les membres de la mutuelle qui ont déjà bénéficié des soins sont unanimes pour dire que leur santé s'est nettement améliorée depuis qu'ils sont à la MS du fait des soins de qualité, des services rapides, et le réflexe d'aller vers les formations sanitaires dès les premiers symptômes.

- **Mutuelle de santé du district de santé de Ngaoundéré rural**

C'est une mutuelle mise en place par les populations de Ngaoundéré en 2007 avec l'appui d'AWARE-RH/USAID, UNICEF, EED-BONN et SAILD. Elle couvre le district de santé de Ngaoundéré et travaille en étroite collaboration avec les centres de santé intégré(CSI) et les

Présentation de quelques mutuelles de santé qui marchent

Écrit par - Mis à jour Vendredi, 05 Juillet 2013 12:05

hôpitaux de la région sous la supervision de la délégation régionale de la santé publique de l'Adamaoua. Elle offre des prestations sur la base des cotisations de 2400FCFA par an par bénéficiaire.

Dans l'ensemble, les prestations offertes par la mutuelle se présentent comme suit :les soins ambulatoires au niveau des aires de santé pour un plafond de 25000 FCFA par épisode de maladie ;les hospitalisations pour un plafond de 50.000FCFA par session d'hospitalisation ;les chirurgies.

Les principaux risques couverts par les mutuelles sont ceux liés aux maladies, aux accouchements, aux chirurgies et aux épidémies